



COLLÈGE LA FAVORITE

LA FAVORITE | GROUPE D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE LYONNAIS

Établissement Catholique sous contrat avec l'État - 62 rue de La Favorite, 69005 LYON - Tél. 04 72 38 84 00 - UAI 0692937T

RENTREE 2025 - 2026

COLLEGE

Lyon, le 2 juillet 2024

Chers parents,

Une année scolaire se termine pour votre enfant.

Nous pensons dès à présent à la prochaine rentrée et vous trouverez dans ce courrier quelques informations importantes :

► **Pour tout ce qui concerne la vie scolaire :**

Vous devez vous adresser prioritairement aux Educatrices de Vie Scolaire, Madame Flachard et Madame Humbert.

► **Pour tout ce qui concerne le domaine pédagogique :**

Vous devez vous adresser en priorité au professeur principal et si nécessaire à Madame Bouton (Responsable du niveau 5^{ème}) à Madame Strasbach ou Monsieur Brat (pour les niveaux de 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}).

► **Les rencontres Parents – Professeurs :**

Elles se dérouleront de 15^h 45 à 19^h 45 pour les quatre niveaux du collège sur rendez-vous via Ecole Directe (cf. calendrier dans le paragraphe « suivi du travail des élèves »).

Attention, les cours se termineront à 15^h 20 pour les 4 niveaux du collège les jours de réunion.

► **Accueil en salle de permanence :**

Nous vous rappelons que votre enfant peut être accueilli en salle de permanence avant ou après les cours. Elle est ouverte de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h25. (Attention la permanence ferme à 12h00 le mercredi et à 16h30 le vendredi). Si vous souhaitez que votre enfant vienne en permanence dès 8h00 et / ou jusqu'à 16h30 ou 17h25, il faudra faire un mail à Madame Flachard ou Madame Humbert afin qu'elles vérifient la présence de votre enfant.

Nous vous souhaitons un bel été en famille.

Avec nos sincères salutations,

Audrey STRASBACH
Adjointe de direction collège

Pierre BRAT
Directeur du collège

ENCADREMENT – ADMINISTRATION

Chef d'établissement	Christophe NICOUD	
Directeur du Collège	Pierre BRAT	
Adjointe de Direction	Audrey STRASBACH	Par école directe
Responsable de niveau 5ème	Nathalie BOUTON	Par école directe
Assistante de Direction	Céline BOLLE	c.bolle@la-favorite.org
Educatrice Vie Scolaire	Valérie FLACHARD, Karine HUMBERT	Par école directe
Pastorale collège	Paul ROGRIGUEZ	pastorale-college@la-favorite.org
Comptabilité des familles (scolarité – restaurant scolaire)	Reda ABDELALLI	r.abdellali@la-favorite.org Ligne directe : 04 72.38.84.07

LA RENTREE DES ELEVES

La pré-rentrée aura lieu selon les horaires suivants :

Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Mardi 2 septembre 2025
08 h - 10 h 30 : Troisième 10 h - 12 h 30 : Quatrième	09 h - 11 h 30 : Cinquième 10 h - 14 h 30 : Sixième (<i>repas offert dans l'établissement</i>)

Les élèves seront accueillis par Monsieur BRAT, Madame STRASBACH, le Professeur Principal et l'équipe de la vie scolaire.

Les élèves se présentent avec un agenda ou un cahier de textes, un cahier de brouillon et une trousse.

Pour les niveaux 6^{ème} et 5^{ème}, il est demandé également un porte-vues de 40 vues ; pour les 4^{ème} et 3^{ème}, une pochette à rabats.

La reprise des cours se fera le **mercredi 3 septembre 2025** pour tous, en fonction de l'emploi du temps qui aura été distribué. Les horaires hebdomadaires sont les suivants, du Lundi au Vendredi :

Matin	7 h 55 à 12 h 00 ou 12 h 30
Après-midi	13 h 25 à 16 h 30 ou 17 h 25
Le mercredi	les cours se terminent à 12 h 00 ou 12 h 30

MANUELS SCOLAIRES ET FOURNITURES

Les livres sont prêtés par le collège, ils doivent être couverts, étiquetés (nom, prénom, classe) et traités avec soin. En cas de perte ou de dégradation, ils seront facturés aux familles en fin d'année scolaire.

SUIVI DU TRAVAIL DES ÉLÈVES

Différents temps de rencontres sont proposés pour accompagner votre enfant dans sa scolarité en lien avec l'équipe pédagogique et éducative. En cas de soucis, n'attendez pas, contactez le professeur principal.

Rencontres Parents - Professeur Principal à 18 h 00

- ▶ Niveau Sixième Lundi 8 Septembre 2025
- ▶ Niveau Cinquième Jeudi 11 Septembre 2025
- ▶ Niveau Quatrième Jeudi 18 Septembre 2025
- ▶ Niveau Troisième Lundi 15 Septembre 2025

Rencontres Parents-Professeurs à partir de 15 h 45

- ▶ Niveau Sixième Mardi 14 Octobre 2025
- ▶ Niveau Cinquième Lundi 17 Novembre 2025
- ▶ Niveau Quatrième Jeudi 15 janvier 2026
- ▶ Niveau Troisième Vendredi 30 Janvier 2026

RAPPEL : UNIQUEMENT pour les rencontres des Parents-Professeurs à partir de 15h45 : Fin des cours à 15h20 pour tous les niveaux du collège.

- ▶ **Fin du 1^{er} trimestre :** mercredi 26 novembre 2025
- ▶ **Fin du 2^{ème} trimestre :** mercredi 11 mars 2026
- ▶ **Fin du 3^{ème} trimestre :** début juin 2026

Tout au long de l'année scolaire, les conseils intermédiaires et les conseils de classes de fin de trimestre permettent d'évaluer et de suivre régulièrement le travail et les résultats de votre enfant.

VIE SCOLAIRE

Les éducatrices de Vie Scolaire gèrent, entre autres, les absences, les retards, les modifications d'emplois du temps, et accompagnent votre enfant dans sa vie quotidienne.

Pour permettre une vie harmonieuse de toutes les personnes intervenant dans le Groupe d'enseignement, les élèves et les familles reliront avec attention le « **projet éducatif** » et le « **règlement intérieur** » qui régissent l'organisation et les rapports entre chacun ; ces documents seront distribués aux élèves à la prérentrée. Le carnet de correspondance est dématérialisé.

Permanence : Les élèves sont accueillis de 8 h 00 à 17 h 25 (le vendredi jusqu'à 16 h 30) et le mercredi de 8 h 00 à 12 h, dès le mercredi 3 septembre. Il n'y a pas d'études dirigées.

Pour toute information spécifique (organisation, calendrier, absences...), veuillez contacter la vie scolaire via la messagerie Ecole Directe.

Prise de rendez-vous :

- ▶ Les rendez-vous avec les professeurs sont pris par mail via école directe.
- ▶ Les rendez-vous avec Madame BOUTON, Madame STRASBACH ou Monsieur BRAT sont pris par mail via école directe.

Le Centre de Documentation et d'Information est ouvert tous les jours. C'est un lieu de travail et de recherche. Le CDI sera présenté par les professeurs documentalistes début septembre à chaque classe.

Activités culturelles et sportives : différentes activités culturelles et sportives sont proposées à vos enfants, dans le cadre de l'établissement, l'Association Sportive, les activités « Passion' Elan », la Ludothèque, la Chorale. Ces activités fonctionnent entre 12 h 00 et 13 h 25.

ANIMATION PASTORALE

Les propositions de participation des jeunes à des temps de pastorale ou à la préparation des sacrements seront faites à la rentrée par l'Animateur Paul Rodriguez : pastorale-college@la-favorite.org

RESTAURANT SCOLAIRE

Une carte personnelle et nominative est remise à chaque élève en début d'année ; elle permet entre autres l'accès au restaurant scolaire. En cas de perte ou de détérioration, le remplacement sera facturé 10 €.

Aide éventuelle de Lyon Métropole concernant la demi-pension :

La Métropole de Lyon apporte une aide financière pour faciliter l'accès des collégiens à la demi-pension.

Cette aide est destinée aux familles dont les revenus sont les plus modestes, et dépend du quotient familial défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

▶		QF	>	800 €	Pas d'aide	
▶	401	>	QF	<	800 €	1 € 20 par repas
▶		QF	<	400 €	2 € 50 par repas	

Pour bénéficier de cette aide, il est demandé par Lyon Métropole que la famille s'engage à ce que l'élève mange au moins une fois par semaine et ceci régulièrement tout au long de chaque trimestre (il n'y aura pas d'aide accordée pour les repas occasionnels).

POLE SANTE – BIEN ETRE

Madame CHAVIGNY, infirmière à La Favorite, est à la disposition des élèves qui souhaitent la rencontrer. Les élèves doivent d'abord passer par le bureau de la vie scolaire.

Madame ALESSI, psychologue à La Favorite, est à l'écoute de vos enfants tout au long de l'année (sur rendez-vous via école directe ou par le bureau de la vie scolaire).

Bienveillantes, elles ont une position neutre et sont tenues au secret professionnel. Leurs disponibilités seront transmises aux élèves au cours du mois de septembre.

ASSURANCE

Dans le cadre d'un contrat de groupe, tous les élèves sont assurés par la Mutuelle Saint Christophe Assurances, les informations sont disponibles sur www.saint-christophe-assurances.fr. Il est cependant fortement conseillé de souscrire à une assurance responsabilité civile.

BOURSE ACADÉMIQUE

Les dossiers seront à retirer impérativement au secrétariat du collège auprès de Mme BOLLE à partir de septembre, une information vous sera envoyée lorsque ceux-ci seront disponibles. Pour le collège, les dossiers sont à renouveler chaque année et ne peuvent être demandés que par un responsable payeur.

Nous rappelons également que les dossiers de bourse sont instruits par l'académie de Lyon et que le collège La Favorite ne reçoit aucune procuration, les familles perçoivent directement cette aide.

PREVISIONS ECHANGE – VOYAGES (COUT PREVISIONNEL A CHARGE PAR FAMILLE)

Niveau 6^{ème} : Semaine du 8 au 12/06/2026 : voyage « approfondissement de compétences » :

Linguistiques : 460 € - Arts et Histoire – accompagnement personnalisé : 700 € - Scientifiques : 520 €

Niveau 4^{ème} : Semaine du 27/04/2026 au 03/05/2026 : voyage en Angleterre : 700 €

Niveau 3^{ème} : Semaine du 15/12/2025 au 19/12/2025 : Echange Allemagne à Francfort : 400 €

Semaine du 20 au 24/04/2026 : Accueil semaine échange Allemagne

Semaine du 30/03/2026 au 03/04/2026 : voyage en Espagne : 580 €

Semaine du 30/03/2026 au 03/04/2026 : Voyage en Italie : 700 €

CONSIGNES DIVERSES

« Il est formellement interdit de venir au collège avec des vêtements troués, des pantalons déchirés, un short (filles et garçons), des sous-vêtements apparents ou un couvre-chef. » Le règlement intérieur sera donné lors de la pré-rentrée. Dès la journée de pré-rentrée, les éducatrices seront vigilantes pour faire respecter le règlement intérieur sur ce point. Merci de le rappeler à votre enfant, afin qu'il vienne au collège avec une tenue correcte et décente. Dans l'enceinte de l'établissement, les téléphones portables, les montres connectées, les appareils de musique, les tablettes ne permettant pas de bien vivre ensemble, ne sont pas autorisés.

Si un adulte est amené à confisquer un objet pour garantir le bon déroulement de son cours, il le consigne et le remet à l'élève à la fin du cours. L'enseignant prévient ensuite la vie scolaire qui prendra les sanctions adéquates envers l'élève.

DATES DES CONGES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

	Au soir (après la classe)	Au matin
TOUSSAINT	Vendredi 17 octobre 2025	Lundi 3 novembre 2025
NOEL	Vendredi 19 décembre 2025	Lundi 5 janvier 2026
HIVER	Vendredi 6 février 2026	Lundi 23 février 2026
PRINTEMPS	Vendredi 3 avril 2026	Lundi 20 avril 2026
ASCENSION	Mercredi 13 mai 2026	Lundi 18 mai 2026
VACANCES D'ETE	Vendredi 3 juillet 2026	

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN P.A.I.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

▶ Qu'est ce qu'un PAI ?

C'est le **Projet d'Accueil Individualisé**. Il a été créé pour permettre un aménagement scolaire de l'enfant malade. Il s'agit, selon les textes, d'une « démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade. »

Le **PAI** se présente sous la forme d'un **protocole** établi entre les parents, l'établissement scolaire et des partenaires extérieurs pour permettre l'accueil d'un enfant souffrant d'un handicap temporaire ou d'une maladie.

▶ Mon enfant est-il concerné ?

Le **PAI s'adresse aux enfants malades** et non aux enfants handicapés. Sont concernés les enfants qui ont des besoins spécifiques : maladies chroniques de longue durée, **allergies, dyslexie, intolérances alimentaires...**

Selon la circulaire ministérielle « la population concernée (...) est constituée des enfants ou adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur de longues périodes (à l'exclusion des maladies aiguës), d'allergies ou d'intolérances alimentaires, pour lesquels des mesures particulières doivent être prises dans les collectivités qui les accueillent. »

▶ Quels sont les aménagements qui peuvent être organisés ?

Le PAI peut prévoir différentes mises en place qui seront fonction principalement des difficultés de votre enfant ainsi, le protocole pourra définir par exemple :

- ▶ Un régime alimentaire particulier.
- ▶ L'administration de traitement régulier.
- ▶ L'administration de traitement d'urgence par un « adulte référent » de l'établissement.
- ▶ L'aménagement du cadre scolaire.
- ▶ Le suivi de scolarité en cas d'hospitalisation ou de maintien à domicile.
- ▶ Une dispense d'activités (sorties, sport...).

▶ Comment se passe la signature du protocole ?

Le chef d'établissement ou son représentant convoque **tous les partenaires concernés** afin de signer le protocole. Le document est ensuite diffusé au sein de la communauté éducative.

Le protocole est **valide durant une année scolaire**. C'est-à-dire qu'il faudra recommencer un nouveau protocole l'année suivante si le besoin de l'enfant est toujours présent.

▶ Mon enfant a besoin d'un PAI, que dois-je faire ?

- Vous trouverez grâce au lien suivant les différents PAI qui existent, vous pouvez télécharger le document qui correspond le mieux à la pathologie de votre enfant à faire compléter **par le médecin ou l'allergologue** puis à transmettre à l'infirmière : https://cache.media.education.gouv.fr/file/9/17/2/ensel832_annexe_1383172.pdf

- **Prendre contact avec Mme CHAVIGNY**, infirmière, via école directe, dès septembre afin de bien mettre en place le PAI. Pensez également à indiquer tout renouvellement, même à l'identique.

En cas d'allergie alimentaire, si vous souhaitez que votre enfant déjeune au self, vous devez impérativement nous fournir une attestation médicale stipulant que votre enfant supporte les traces d'allergènes. Dans le cas contraire votre enfant ne sera pas accepté à la restauration scolaire (panier repas apporté autorisé).

- **Confier la trousse d'urgence dès le début de l'année scolaire** avec les ordonnances et expliquer son fonctionnement aux personnes signataires du PAI.

Audrey STRASBACH
Adjointe de direction collège

Pierre BRAT
Directeur du collège